

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de commission

Préavis municipal n°10/2024

Réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

- Monsieur **David Goy**
- Monsieur **Géraud de Laval**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**, président

a été mandatée le 3 juillet 2024 pour étudier le Préavis municipal N°10/2024

Préambule

Le 29 juillet dernier, la commission a été reçue par les représentants de la municipalité, Messieurs Michel Gruaz, municipal et Olivier Duperrut, syndic. La commission les remercie pour la qualité des échanges et les informations fournies.

Les travaux présentés par l'entente sont soumis aux 3 communes : Vufflens-la-ville, Mex et Villars-Sainte-Croix. Les membres du conseil administratif de l'entente, représentants des municipalités des 3 communes sont unanimes sur la nécessité de réaliser ces travaux.

Analyse des travaux à réaliser et des solutions proposées

Le réservoir géré par l'entente permet de fournir de l'eau potable aux habitants des trois communes. Ce réservoir est situé sur la commune de Mex en lieu-dit « Les Esserts ». Selon les statuts de l'entente consultés par la commission, les communes de l'entente sont solidairement propriétaires de ces installations.

Les cuves du réservoir ont été construites en 2003. Depuis 2013, des microfissures sont apparues successivement sur les 2 cuves.

Ces microfissures sont présentes sur le surbéton de la chape des réservoirs et elles ne concernent pas l'enveloppe des réservoirs. Selon le rapport de gestion 2023 de l'entente, les microfissures ont tendance à se multiplier et à s'agrandir, susceptibles dès lors d'entraîner une détérioration de la qualité de notre eau.

Des travaux d'obturation des microfissures ont été réalisés ces dernières années mais sans succès durables.

Les travaux soumis par ce préavis ont été proposés par le bureau Chevalier SA spécialiste de ce type de travaux suite à des carottages. Ils permettent d'apporter une solution pérenne à ces défauts sur le surbéton de la chape.

Malgré une qualité des eaux répondant actuellement aux exigences normatives, les conséquences des microfissures sont un risque pour les prochaines années en termes de salubrité, raison pour laquelle les travaux d'assainissement paraissent nécessaires au conseil administratif de l'EIEVMV.

Enfin le conseil administratif a décidé de profiter de ces travaux pour apporter quelques améliorations techniques au réservoir (installation de vannes papillon en remplacement de vannes guillotine) pour améliorer l'étanchéité et les vidanges du réservoir.

Eléments financiers et délais de réalisation des travaux

L'appel d'offre auprès des entreprises du chantier s'est basé sur les recommandations techniques du bureau d'ingénieur. Le coût des travaux, environ CHF500'000, pourrait être minoré en fonction de l'évolution du chantier et de l'appréciation du bureau d'ingénieur. A noter que le coût des travaux initiaux représentait environ 4MCHF (dont CHF820'000 pour le génie civil du réservoir). Ces travaux représentent environ 12,5% du coût des travaux initiaux.

Selon le bureau d'ingénieurs mandaté, on construit aujourd'hui les réservoirs d'eau de la même manière qu'en 2003. Le coût actuel de construction (génie civil uniquement) d'un tel réservoir serait d'environ 30 % supérieur à celui de 2003.

Un emprunt va être contracté par l'entente pour financer ces travaux. L'impact de cet emprunt se situe à deux niveaux :

- au niveau du plafond d'endettement. La commission des finances est chargée d'apprécier l'impact de cet emprunt sur le plafond d'endettement de la commune
- au niveau du coût des amortissement d'une durée de 60 ans selon les recommandations du dernier plan comptable. Cet impact, estimé à 8ct par m³, sera variable en fonction de l'utilisation des fonds de réserve de la commune de Vufflens-la-ville permettant d'atténuer cette hausse (fonds dotés de CHF185'295 au 31 décembre 2023)

Il n'est pas prévu d'utiliser le fonds de réserve de l'entente pour financer ces travaux. Ce dernier est réservé à financer les travaux d'entretien courant.

Enfin, le conseil administratif de l'entente recommande que ces travaux soient réalisés à partir de l'automne pour profiter de la disponibilité des entreprises mandatées. La réalisation est estimée à 6 semaines par cuve.

Position de la commission

Sur la base des éléments connus au moment de l'établissement de ce préavis, les membres de la commission attestent que les travaux ont été appréciés au regard de recommandations techniques soutenus par un bureau d'ingénieur spécialisé et du principe de précaution sur la qualité des eaux fournies aux populations des trois communes. Enfin ces travaux permettent de prolonger la durée de vie du réservoir.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, confirme que le préavis 10/2024 peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 24 août 2024



David Goy



Géraud de Laval



Ludovic Jaugey